



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120702

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/12/2021 16H23 C:000032 I:30777
V/REF : 808002
V/Email reçu le Jeudi 09/12/2021 à 16H23

SEMCODA
AGENCE BRESSE-DOBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 06723
IMMEUBLE : RUE JEAN JAURES
13A/B/C RUE JEAN JAURES
01500 AMBERIEU EN BUGEY

Feillens, le 24 Décembre 2021

Référence Marché: 2021-PAT-0023-21BB
LOCALISATION : 13 B RUE JEAN JAURES - AMBERIEU EN BUGEY -
MOTIF : INTERVENIR POUR REGLER PORTE HALL D'ENTREE AVEC GACHE ELECTRIQUE
Donneur d'ordre : Mme S BITTIGER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 23 DECEMBRE 2021 A 08H45
GACHE ELECTRIQUE A REMPLACER

OBSERVATIONS : DEVIS A SUIVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	40,00	40,00
1,00	MS00002-heure de menuiserie sur place	1	40,00	40,00
TOTAL H.T.				80,00
T.V.A. a 10,00%				8,00
TOTAL T.T.C.En EURO				88,00

Valeur en votre règlement comptant



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120702

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 808002 du 09/12/2021

Pr. 16h23

SEMCODA

AGENCE BRESSE-DOBES

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 Route de Ternant

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-S2497

13 B Rue Jean Jaurès

01500 AMBERIEU EN BUGEY

Mail: m.poty@servimo.fr; bourgogne@servimo.fr; yves.bailet@

Référence de la Demande

N°: 613 672 du 09/12/2021

06723-00001 AMBERIEU 33 L. PLS

THCMEIPCI Txv hors contra Menuiseries int Partie cne int.

01-EE-2212-ENT-6156310

Marché : M - 2021076103-1

Délai

Date limite exécution : 29/12/2021

Prestation à réaliser	Mt récupér.	Qté
MS00001 Forfait déplacement		1,00
MS00002 Forfait main d'oeuvre, dans le cas où l'intervention PORTE HALL AVEC GACHE ELECTRIQUE : réglage car lorsqu on la pousse de l extérieur pour rentrer elle s'ouvre		1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BITTIGER Stéphanie le 09/12/2021

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence,

Mme S. GUILLET

SERVIMO BOURGOGNE

S.A.S au capital de 15 000 €
550 route de Ternant

01570 FEILLENS

Tél. 03 85 20 30 60 - Fax 03 85 20 25 00
R.C.S BOURG-EN-BRESSE 798 113 030

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE BRESSE-DOBES

EDN2

1/2

09/12/2021 à 16:22



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : SEMCODA

Adresse : AGENCE BRESSE-DOBES 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : 13 Rue Jean Jaurès 01500 AMBERIEU EN BUGEY

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à BOURG EN BRESSE

le 09/12/2021

Signature du client ou de son représentant

Mme Nadia DIAF

Direction des Agences

Numéro: 808002